

## 1. COMPTE RENDU ATELIER : LE PROCESSUS D'ACCEPTABILITE SOCIALE DES PROJETS

L'acceptabilité sociale des projets d'urbanisme s'inscrit dans un processus global qui dépasse la demande de permis et la gestion de conflit. Il importe d'agir sur les conditions de départ et le contexte d'insertion du projet, de susciter le dialogue autour du projet, d'anticiper et gérer les conflits, le cas échéant de recourir à une dynamique de mise en œuvre progressive et enfin de formaliser l'aboutissement du projet. Sondés après l'inscription à l'atelier quant à leurs besoins/attentes, les participants ont été orientés vers les contenus pertinents d'un guide en cours de rédaction (publication prévue en mars 2023).

### 1.1 INTERVENANT.E.S :

Intervenant.e.s :

**Sébastien Ly Van Tu** (Ministère de la transition écologique et de la cohésion du territoire, France).

**Baudoin Germeau** (Espace environnement et ASBL Habitat et Participation) et **Nicolas Rochet** (Espace Environnement).

**Rafaëlla Fournier** (Cerema, Ile-de-France).

Équipe organisatrice de l'atelier :

**Raphaëlle Harou** (CREAT – UCLouvain)

**Coraline Berger** (CREAT – UCLouvain)

**Simon Verelst** (IGEAT – ULB)

### 1.2 DEROULEMENT

- Présentation du guide pratique.
- Témoignages de bonnes pratiques (intervenants extérieurs) :
  - La charte de la participation du public et sa communauté d'adhérent (Sébastien Ly Van Tu)
  - Retour d'expérience de processus participatif (Baudoin Germeau et Nicolas Rochet)
- Table ronde.

### 1.3 RESULTATS DES SONDAGES DES INTERVENANTS

Les participants ont été questionnés sur plusieurs points.

- Leur profil
- Leurs attentes d'information
- Leurs domaines d'action (portage de projet, auteur de projet...)
- Les domaines pour lesquels ils souhaiteraient un appui (sensibilisation, participation citoyenne...).
- Le type de projet d'urbanisme pour lesquels ils souhaiteraient davantage d'outils en matière d'acceptabilité sociale ?

- Le moment qui semble le plus opportun pour agir en faveur de l'acceptabilité sociale des projets d'urbanisme (Planification, élaboration du projet, Instruction du permis...)
- Les actions de participation citoyenne déjà entreprises dans le cadre de la réalisation de visions stratégiques ou d'outils d'urbanisme.

Une partie des résultats de ces sondages se trouvent dans le Powerpoint.

## 1.4 PRESENTATION GUIDE PRATIQUE

Sur cette base, les points abordés lors de la présentation du guide pratique portaient principalement sur (voir Powerpoint) :

- La définition de l'acceptabilité sociale et de l'acceptation. Il y a une confusion entre les 2 termes. L'atelier va se concentrer sur l'acceptabilité (comme processus) plutôt que sur l'acceptation.
- L'acceptabilité sociale est un processus qui peut s'analyser à 3 niveaux : 1) niveau global ; 2) niveau de la délibération, 3) niveau individuel. Le guide pratique se concentre essentiellement sur le deuxième niveau, c'est-à-dire celui de la délibération.
- Les attentes selon le type d'acteurs. On retrouve des attentes plutôt générales pour certains et beaucoup plus spécifiques pour d'autres.
- L'importance de travailler le processus d'acceptabilité, cela nécessite une offre de participation complémentaire à la participation inscrite dans la loi.
- L'importance d'anticiper les outils, d'adapter les méthodes interventions en fonction du type de conflit qui pourrait émerger et l'adoption des attitudes aidantes.
- La formalisation de l'aboutissement du projet, du rôle de chacun et des responsabilités qu'elles ou ils endossent.
- La construction d'une dynamique de mise en œuvre progressive/ouverte
- La structure du guide et les messages clés

L'atelier s'est consacré essentiellement sur les chapitres 4 et 5 (agir sur les conditions de départ/ sur le contexte d'insertion du projet & susciter le dialogue autour du projet).

## 1.5 LA CHARTE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC ET SA COMMUNAUTE D'ADHERENT (SEBASTIEN LY VAN TU)

La charte de la participation est un document volontaire de cadrage, de bonnes pratiques minimales en termes de participation. Le texte est divisé en 4 parties :

1. Cadrage clair et partagé.
2. Un état d'esprit critique.
3. Recherche et facilite la mobilisation de tous, notamment les publics pas habitués à la participation.
4. Encourage le pouvoir d'initiative des citoyens.

La charte a été créée suite au décès d'un activiste écologique. Suite à cela, le gouvernement a décidé de cadrer les débats sur les questions écologiques. Il y a un réel besoin d'une culture de la participation.

Les spécificités de la charte sont notamment :

- Une différence avec un texte législatif. Il s'agit d'un outil de nature non juridique mais de nature volontaire auxquels les acteurs adhèrent.

- La charte a été créée de manière participative. Elle s'adresse aux maîtres d'ouvrages, promoteurs d'immobiliers, organismes et parties prenantes (associations, ...) et citoyens.
- La charte ne se signe pas, on y adhère, elle n'est pas opposable en droit mais l'adhérent qui ne joue pas le jeu peut remettre en cause sa fiabilité, sa crédibilité.
- Il y a une communauté d'adhérents, ayant différents profils.
  - ⇒ Principe d'horizontalité, tous les acteurs sont au même niveau.
  - ⇒ La progressivité, chacun adhère à la charte pour les projets qu'ils souhaitent. Par exemple, une commune peut y adhérer dans le cadre d'un projet tout en ne l'appliquant pas dans le cadre d'un autre projet.

## 1.6 RETOUR D'EXPERIENCE DE PROCESSUS PARTICIPATIF (ESPACE ENVIRONNEMENT).

Espace Environnement est une association créée en 1972 composée d'une équipe interdisciplinaire et comportant une vingtaine de chargés de missions.

L'exposé revient en premier lieu sur un bref historique de la participation. Pour arriver à parler d'acceptabilité sociale un chemin a dû être parcouru, avant on ne parlait pas d'acceptabilité. Ce qui primait était la modernité (construction d'autoroute, de projets urbanistiques), les opposants étaient très mal perçus.

Une bonne éducation à la participation est nécessaire pour faire advenir une réelle culture de la participation.

L'exposé porte ensuite sur la présentation de trois cas concrets : l'aménagement du bois du Cazier, le développement de l'éolien à Courcelles et l'élaboration du schéma directeur à Erpent.

### 1.6.1 Aménagement du bois du Cazier

A l'époque, aller chercher le charbon semblait encore imaginable mais cela génère des pollutions et la population s'est levée contre le projet d'aménagement du bois du Cazier. Au fur et à mesure, les citoyens se sont unis et un projet alternatif s'est construit notamment avec l'aide des fonds européens. Cela a pris du temps et a vu l'implication de différents acteurs : citoyens, communes, régions, associations.

A travers cet exemple, il est relevé qu'un élément qui déforce la participation est que le public au sens large se sent très peu concerné par l'aménagement du territoire.

- ⇒ Ce sont plutôt des spécialistes qui participent.
- ⇒ Les procédures et modalités de participation sont variées. Les gens sont souvent complètement perdus dans ces procédures.

### 1.6.2 Eolien à Courcelles

Les principales caractéristiques du projet de développement de l'éolien à Courcelles sont :

- Fait partie d'un plan zéro émission.
- Implication citoyenne qui a bien avancé.
- Lieux favorables pour installer des éoliennes.
- Panneaux photovoltaïques sur les bâtiments scolaires.
- Citoyens peuvent participer à l'investissement.

Depuis 2012, 2 des 3 mâts sont en cours de construction, cela prend beaucoup de temps. La dynamique semble en panne actuellement. Le temps long des dispositifs de participation (souvent 10 ans) sont pénalisants. En ce qui concerne la possibilité offerte aux citoyens de participer à l'investissement, l'idée est intéressante mais il faut une structure financière qui tienne la route.

### 1.6.3 Schéma directeur d'Erpent

Une grande participation a été observée pour la réalisation de ce schéma, des ateliers avec des groupes cibles, village par village, ont été réalisés en plus des séances plus globales. Il en est ressorti l'identification des zones où l'on vise une densification. Après dix ans on commence à voir les premiers résultats.

Les trois exemples présentés font émerger différentes conditions de réussite pour le processus d'acceptabilité sociale :

- Intégrer les acteurs dont les citoyens le plus en amont du processus
- Clarifier les enjeux et les étapes du processus
- Se doter d'outils urbanistiques d'aide à la décision
- Développer une culture de la participation
- Mandater publiquement des tiers neutres pour la concertation, payés sur un fond alimenté par les demandeurs et les PP

## 1.7 TABLE RONDE

Les débats portent en premier lieu sur les problèmes de la participation financée par le privé. Le paiement des auteurs d'études d'incidence par le promoteur semble également poser problème.

Différentes propositions pour contourner ces aspects sont mises en avant et débattues :

- Création d'un fond alimenté par les promoteurs et la région pour financer une personne tierce.
- En France, le CNDP peut être saisi par n'importe quel acteur pour encadrer la participation.
- Exemple d'un jury (maire/promoteurs/citoyens) qui réalise une codécision, ce processus a porté ces fruits, chacun apprend des uns et des autres.
- Une autre alternative serait que la commune désigne les acteurs qui vont œuvrer à la participation et qui vont réaliser l'étude d'incidence.

A travers l'exemple des CCATM, à laquelle tout le monde peut s'inscrire mais pour lesquelles au final on retrouve beaucoup de spécialistes, la question de l'implication de tous les publics dans la participation est soulevée. Comment évaluer l'importance de la représentativité lors des événements participatifs ? Comment savoir si les personnes présentes sont représentatives des habitants de la commune ?

Il est tout d'abord relevé que les CCATM ont quand même le mérite d'exister et d'alimenter le débat notamment via la diversité des profils parmi les spécialistes.

Ensuite, l'importance du format de la réunion publique est mise en avant car il va influencer le processus. Il faut diversifier les canaux pour que chacun puisse se sentir à l'aise. Il s'agit de chercher les relais locaux (exemple d'une association représentant les prostituées) pour avoir une diversité d'acteurs. Il y a une nécessité de sensibilisation, il faut aller vers tous les publics et ne pas attendre qu'ils viennent. Il faut notamment questionner les usagers et les bénéficiaires.

Les orateurs insistent sur l'importance d'aller chercher des gens qu'on ne voit pas. Tenir des stands sur des lieux de vies qui sont importants pour les citoyens comme des marchés, des centres commerciaux, des événements sportifs, etc. Travailler avec les enfants peut également être intéressant car on peut aussi atteindre par ce biais les parents. On parle souvent de sensibiliser les citoyens mais les experts ont aussi beaucoup à apprendre d'eux. Les balades urbaines sur des territoires inconnus mélangeant des élus et des citoyens est très intéressant car cette situation met tout le monde sur un pied d'égalité pour avoir des discussions.

Un exemple allemand est également mis en avant (pour certains projets, un travail de porte-à-porte est réalisé). On peut également envisager le tirage au sort parmi les citoyens.

D'après une personne du public, les citoyens qui participent régulièrement s'essouffent avec le temps et en ont marre de répéter la même chose réunion après réunion.

Il est rappelé qu'effectivement, il est nécessaire que les citoyens aient le sentiment d'avoir un pouvoir d'influencer les décisions. Prendre en compte les usages et laisser s'exprimer les usagers. Si les gens ne se mobilise plus, c'est peut-être aussi par ce que les gens ne croient plus dans le système démocratique actuel.

La question du moment auquel il faut impliquer les habitants ressort également. Comment agir quand le permis d'urbanisme est déjà délivré? Un exemple où les citoyens ont manifesté leur mécontentement après la délivrance du permis alors que la commune avait mis beaucoup de moyen pour inciter de la participation en amont du projet (publication dans le journal communal offert gratuitement, appel sur les réseaux sociaux, etc.) est exposé.

Les orateurs confirment qu'en effet les citoyens découvrent souvent des projets au moment où les pelleteuses arrivent. Il est donc à nouveau insisté sur la nécessité de multiplier les canaux de diffusion et de consacrer beaucoup de temps à la communication autour des projets.

Enfin, la question de la confidentialité des documents qui sont diffusés est abordée. Peut-on diffuser tous types de documents? Si non, lesquels?